

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Etaient présents :

François AUBERT, Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Gerald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absent excusé : Marie CARPENTIER (procuration Florian MEJEAN)

Colin COMBE (procuration Julien BEAUME)

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ FINANCES :

• Les BP 2020

- Commune
- Service eau et assainissement
- Chaufferie bois
- SPANC
- Programme EHPAD

• Loyer EHPAD

• Garantie d'emprunt à hauteur de 50 % auprès de la caisse des dépôts et consignations pour SDH

• Autorisation de signer des conventions et devis

✓ DESIGNATION DE MEMBRES :

• Désignation des délégués et de suppléants en vue de l'élection des sénateurs

• Désignation de membres pour des commissions complémentaires

✓ PERSONNEL :

• Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

• Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

✓ QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 ouverte à 20h30.

Marie-France FABREGES, au nom de l'équipe municipale, présente ses condoléances à Laure LUZY pour le décès de sa belle-mère Sabine De Gasquet.

Elle précise que nous sommes 13, le quorum est donc atteint. Marie CARPENTIER est absente excusée, elle a donné procuration à Florian MEJEAN. Colin COMBE est absent excusé, il a donné procuration à Julien BEAUME

François AUBERT fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 16 juin 2020.
Vote à l'unanimité des présents

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

Désignation des délégués et de suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Marie-France FABREGES propose que nous débutions l'ordre du jour par la désignation des grands électeurs en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020. Nous devons élire trois titulaires et trois suppléants.

Nous commençons par une liste complète pour l'élection des titulaires.

Les candidats sont : Marie-France FABREGES, Florian MEJEAN et François AUBERT. Nous avons fait le choix de suivre l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets.

15 VOTANTS

15 POUR

Puis nous procédons de la même façon pour les suppléants. Les candidats sont : Laure LUZY, Julien BEAUME et Alain MOREELS.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets.

15 VOTANTS

15 POUR

Les délégués sont donc Marie-France FABREGES, Florian MEJEAN, François AUBERT, et les suppléants Laure LUZY, Julien BEAUME et Alain MOREELS.

Nous procéderons à la signature du PV, à envoyer avant minuit ce jour, à la fin du Conseil Municipal.

Les Budgets Prévisionnels 2020

Vote du budget primitif du service eau et assainissement

François AUBERT présente le budget du service de l'eau.

En **fonctionnement**, l'équilibre entre recettes et dépenses s'élève à 230 792 €. Cela correspond en recettes à la vente de l'eau et de la prestation assainissement et en dépenses aux frais de fonctionnement du réseau. Il est à noter également en dépenses la prise en compte d'une étude diagnostic du réseau AEP existant, commandée par l'ancienne municipalité à la demande de la communauté de communes.

En **investissement**, le budget s'équilibre à 599 776,30 €.

Les dépenses correspondent au remboursement des emprunts (121 900 €) et au déficit reporté des années antérieures (436 684,30 €).

Pour équilibrer ce budget, il y aura nécessité d'avoir recours à un emprunt de 478 059,30 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement du service eau et assainissement.

Vote des budgets primitifs de la commune

François AUBERT présente à l'assemblée communale le budget primitif 2020. De son exposé et des questions posées par les conseillers, il ressort notamment :

En fonctionnement :

Le total des prévisions de dépenses s'élèvent à 1 094 662,24 € soit une augmentation de 11% par rapport au budget réalisé effectivement en 2019. Cette augmentation est en particulier due à la prise en compte d'une provision en vue du remboursement à ADIS du préjudice subi par cette structure du fait de l'arrêt par la commune en 2014 du projet immobilier. Elle est due également à la prévision d'embauche de salariés temporaires supplémentaires et de salariés en contrat aidé en fin d'année.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1 405 684,65 €, elles sont en légère augmentation (+5%) du fait du transfert de 100 000 € de résultat de l'année précédente et de la prise en compte des loyers du centre de soins. La différence entre les recettes et les dépenses permet de prévoir un virement à la section d'investissement de 311 022,41 €.

En investissement :

Le budget d'investissement de la commune s'équilibre en prévisions à 1 427 221,13 € dont 297 588,33 € de « reste à réaliser » en dépenses et 254 523,28 € de « reste à réaliser » en recettes. Ils correspondent principalement à l'acquisition du local devant accueillir le centre de soins (achat en dépenses, emprunt et subventions en recettes)

Le budget primitif correspond principalement

- A des travaux sur les bâtiments publics en particulier l'école
- A l'amélioration de la voirie communale
- A divers travaux d'éclairage public

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement de la commune.

Vote du budget primitif de la régie de chaufferie bois

François AUBERT présente le budget de la régie de chaufferie :

En **fonctionnement**, l'équilibre entre recettes et dépenses s'élève à 124 945 € correspondant en recettes à la vente de service (énergie et branchement) et en dépenses aux charges de fonctionnement de la chaufferie. Le budget d'**investissement** est équilibré à 57 065 € correspondant :

- en recettes au virement de la section de fonctionnement et à la réalisation d'un emprunt d'équilibre
- en dépenses au remboursement des emprunts (23 120 €) et au raccordement du bâtiment abritant la maison médicale et les logements SDH.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement de la chaufferie bois.

Vote du budget primitif du SPANC

François AUBERT présente le budget du SPANC :

Le budget primitif du SPANC, du fait du service lui-même ne comprend que du fonctionnement à savoir en dépenses le montant versé aux prestataires pour les contrôles effectués chez les usagers et en recettes les reversements effectués par ces mêmes usagers avec un équilibre à 4000 €.

Florian MEJEAN fait remarquer qu'il y a un excédent reporté de 2 892,68 € et demande s'il sera toujours reporté. François AUBERT explique qu'en effet, ce sera le cas. Il y avait auparavant des subventions de l'agence de l'eau qui n'existent plus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal vote à l'unanimité ce budget primitif en fonctionnement et en investissement du SPANC.

Vote du budget primitif du programme EHPAD (Résidence service « Le Rocher de Midi »)

François AUBERT présente le budget de la résidence service.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 36 400 €, soit en recettes la part du loyer de l'EHPAD correspondant à la résidence service et en dépenses la même somme transférée au budget d'investissement. Ce dernier est équilibré à 190 242,80 € soit :

- en dépenses le remboursement de l'emprunt réalisé au moment de la construction auprès de la CRAM (10 929 €) et le déficit reporté de 2018 (179 313,80 €.)
- en recettes l'excédent de fonctionnement transféré et un emprunt d'équilibre de 117 442,80 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil accepte ces budgets primitifs de fonctionnement et d'investissement de la résidence service.

Garantie d'emprunt à hauteur de 50 % auprès de la caisse des dépôts et consignations pour SDH

Pour réaliser les travaux dans le bâtiment qu'elle a acquis en vue d'installer des appartements et le centre de soins de la commune, la SDH a emprunté 435 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Pour se faire, elle a sollicité la garantie du département de l'Ardèche et de notre commune. Le département a délibéré dans ce sens, le précédent conseil s'y était engagé mais n'a jamais formellement délibéré.

Marie-France FABREGES demande au conseil de rendre effectif cet engagement, ce que le conseil municipal vote à l'unanimité.

Loyer EHPAD

François AUBERT explique que le bail entre la commune et le CCAS établi en 2015 prévoit un loyer annuel de 285 000 €, avec une revalorisation indiciaire chaque année.

Le loyer voté pour 2020 par le CCAS est de 260 000 €, le conseil municipal anciennement en place n'a jamais validé ce montant. Lors de sa précédente réunion, le conseil avait décidé de revenir aux conditions du bail. L'EHPAD devant établir son budget pour l'année N, en octobre de l'année N-1 c'est cette somme qui a été inscrite au budget 2020..

Aussi François AUBERT propose que nous conservions pour cette année ce loyer de 260 000 € et que nous appliquions notre précédente décision après discussion en octobre 2020 pour le budget 2021 de l'EHPAD.

Le conseil municipal vote à l'unanimité un montant de 260 000 € pour le loyer 2020 de l'EHPAD.

Autorisation de signer des conventions et devis

Convention avec la communauté de communes Ardèche des sources et volcans

Florian MEJEAN explique qu'auparavant le contrôle des hydrants (bornes d'incendie) était de la responsabilité du SDIS, cette compétence est maintenant déléguée aux communes. Il s'agit d'une vérification visuelle de l'état et une mesure du débit qui doit être de 60 m³/h. Pour vérifier cela, il faut un véhicule adapté. La commune de Pont de Labeaume a investi dans l'achat de ce véhicule. Il a été convenu que la commune le mettrait à la disposition de la communauté de communes, et que cette dernière prendrait en charge l'organisation de ces contrôles. Ils auront tous lieu cette année, puis tous les deux ans. Il faut donc que la commune signe une convention avec la communauté de communes.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et la communauté de communes Ardèche des sources et volcans.

Convention le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse et la commune.

Laure LUZY présente cette convention qui permettra à un intervenant du conservatoire d'organiser quinze séances par classe sur l'année scolaire 2020-2021. Les enseignants sont très satisfaits de ces animations et ils nous ont conseillé cet organisme.

Alain MOREELS demande le coût de ces interventions. Laure LUZY indique que le montant est de 730 € par classe, il faut donc multiplier par trois. Alain MOREELS indique que c'est important de permettre aux enfants d'avoir des activités culturelles de qualité.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique.

Convention avec le collège pour la restauration scolaire

Laure LUZY indique que la convention, qui permet aux enfants de l'école d'utiliser le service de restauration scolaire du collège, arrive à son terme le 31/07/2020. Une demande pour un avenant d'un an a été demandée au département, cela a été fait pour quatre années supplémentaires, mais nous pouvons le dénoncer avant le 31 mai de chaque année.

Nous rajoutons qu'une autre réflexion est en cours sur les transactions de tickets entre la mairie et l'école pour la restauration et la garderie, qui faciliteraient la gestion de part et d'autre.

Florian MEJEAN indique qu'un système d'e-ticket existe avec un coût d'investissement et de fonctionnement, le conseil municipal devra étudier cette possibilité prochainement.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et le collège Joseph Durand avec le conseil départemental de l'Ardèche.

Modalités de coupe de bois dans la plantation communale

Julien BEAUME indique que la commune possède des parcelles forestières et une coupe doit y être réalisée. Nous devons délibérer sur le moyen de vente, soit en bord de route, soit sur pied.

Bernard GANDON indique qu'il y a 3 000 m³ à sortir et qu'il faudrait pouvoir indiquer un prix plancher en dessous duquel la vente ne se ferait pas.

Julien BEAUME ne pense pas que cela soit possible car il faut que cette coupe ait lieu cette année.

Vote à l'unanimité du conseil municipal afin que la vente se fasse sur pied.

Convention entre le CNRACL et la commune

Marie-France FABREGES explique qu'une convention doit être signée avec le CNRACL (caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales). Cet organisme gère les affiliations des agents, leurs pensions... Un tarif est prévu pour chaque dossier géré.

Alain MOREELS précise que cela signifie donc que nous payons uniquement lorsque nous avons des cas dans ces situations particulières.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et le CNRACL.

Convention avec la Médecine du Travail

Marie-France FABREGES présente la dernière convention à signer, valable pour trois ans. Elle concerne la santé au travail. Chaque visite annuelle est d'un montant de 67 € par agent.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et la médecine travail.

Réparation de la cloche de l'église

L'entreprise Bodet a réalisé la vérification de la cloche de l'église. Il ya un souci de fragilisation et des travaux de consolidation doivent être réalisés, le devis de l'entreprise est de 2 112 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce devis.

Réparation Route du Faud

Florian MEJEAN indique que deux devis ont été demandés pour la consolidation du mur de soutènement de la route après le pont du Faud.

L'entreprise Michel Jauffre propose 4 032,50 € HT et l'entreprise Bonnet Debard 3652,50 € HT.

Florian MEJEAN précise qu'un arrêté sera pris pour interdire la circulation des camions lors des travaux.

Marie-France FABREGES informe que nous profiterons de ce moment pour déplacer les containers du Faud, décision prise en accord avec les habitants lors de la réunion d'échanges.

Florian MEJEAN propose que nous choisissons le devis le moins disant, c'est-à-dire celui de Bonnet Debard puisque les prestations sont totalement équivalentes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce choix du devis de l'entreprise Bonnet Debard pour un montant de 3652,50 € HT.

Désignation de membres pour des commissions complémentaires

La commission PLUi sollicite deux représentants par commune. Pour Montpezat sous Bauzon, Marie-France FABREGES et Florian MEJEAN se proposent.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Le COFOR07 (communes forestières 07) qui a pour fonction d'accompagner les élus pour l'ensemble de leur projet autour de la forêt et la filière bois locale demande un délégué dans notre commune.

Bernard GANDON se propose.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

La communauté de communes Ardèche des sources et volcans sollicite la commune pour avoir un référent randonnée.

Gérald RIPOLL se propose.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

La communauté de communes Ardèche des sources et volcans sollicite la commune pour avoir un référent ambroisie.

François AUBERT se propose.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Ces créations sont un changement d'échelon pour deux employés municipaux (Sébastien Fargier et Gilbert Florenson). C'est le déroulement normal de carrière.

Questions diverses

Délégation au maire

Marie-France FABREGES demande que le conseil municipal lui consente des délégations lui permettant par exemple

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

- de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement dans la limite de 2 500 €
- de prendre des décisions concernant la préparation, la passation, le règlement des marchés
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et legs
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre
- de réaliser les lignes de trésorerie
- ...

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces délégations consenties à madame le Maire.

Point sur le centre de soins

Marie-France FABREGES indique que dans le centre de soins, sont déjà installés ou vont le faire prochainement : un médecin, trois infirmières, une acupunctrice, une orthophoniste, une psychologue, des kinésithérapeutes et deux ostéopathes.

Réparation du panneau lumineux de l'EHPAD

Florian MEJEAN rajoute que le panneau lumineux devant l'EHPAD est en panne. Sa réparation a un coût de 1 000 €.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Vente de boissons au camping

Gérald RIPOLL présente le souhait de monsieur Sanchez, qui s'occupe du camping municipal de vendre des boissons. Des devis ont été faits auprès de deux entreprises : Gandon et France Boissons. Une régie doit être mise en place pour gérer ces achats et ventes et nous devons décider le prix de vente. Gérald RIPOLL propose 1,50 € la boisson.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22h06.

Madame le maire, Marie-France FABREGES :